



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

à l'appui d'une demande de trois
crédits pour un montant total de Fr. 2'201'000.—

pour le réaménagement complet du bâtiment 7
du centre multilatéral de Numa-Droz, pour la deuxième phase du
réaménagement du Collège des Crêtets et pour
des aménagements dans divers collèges primaires

(du 5 mai 2003)

**AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le 4 décembre 1996, les directions des écoles enfantine, primaire et secondaire remettaient au directeur de l'Instruction publique un volumineux rapport relatif à leurs besoins futurs en locaux et équipements scolaires, besoins liés à l'évolution de la natalité dans les années 1988 - 1994, à l'évolution de l'école et de la démographie de la ville en général.

Le 29 août 2001, votre Conseil prenait acte, par 38 voix sans opposition, de la réponse donnée à la motion déposée en 1995 par M. Charles Faivre relative aux effets du gonflement des effectifs scolaires pour les années à venir. (PV CG 2000-2004, pp. 1439-1477)

1. Généralités

A l'époque, la réflexion incluait des éléments liés à certains besoins en matière de pédagogie non encore satisfaits dans notre ville ou nouveaux, tels que l'équipement en salles multimédias. Elle relevait que l'évolution de la composition sociologique de la population et des comportements des élèves imposeraient aux directions d'école, d'une part, de stabiliser l'effectif moyen par classe à 18 élèves et, d'autre part, à aménager, dans chaque centre scolaire, quelques salles de classes, des lieux d'accueil pour les élèves, des lieux d'étude et de travail en groupe autour de centres de documentation, ainsi que des espaces pour faire les devoirs et des espaces de socialisation.

Les solutions proposées en 1996, compte tenu de la fluctuation des effets de la natalité jusqu'en 2010, prenaient en compte les problèmes financiers de la ville. Les aménagements envisagés pouvaient à la fois répondre au besoin d'accueillir tous les élèves dans des conditions acceptables et, à terme, répondre aux besoins liés aux évolutions pédagogiques constatées, à l'évolution du plan d'études et des structures de l'école et de la société. Compte tenu du temps écoulé, les données quantitatives ont été vérifiées et les chiffres donnés alors ont été confirmés.

2. Rapports déjà présentés à votre Conseil

La réponse à la motion Faivre s'est concrétisée dans les rapports suivants:

- a) demande de crédit de Fr. 322'750.— pour la création de salles de classe au collège des Crêtets (1^{ère} phase), du 11 mars 2002, approuvé par le Conseil général le 26 mars 2002 (PV CG 2000-2004, pp. 2098-2108).
- b) demande de crédit de Fr. 1'925'000.— pour l'extension du centre scolaire des Forges, du 15 mai 2002, approuvé par le Conseil général le 29 mai 2002 (PV CG 2000-2004, pp. 2373-2394).
- c) demande de crédit de Fr. 3'276'400.— pour l'extension du collège de Bellevue, du 14 août 2002, approuvé par le Conseil général le 27 août 2002 (PV CG 2000-2004, pp. 2597-2620).

Le présent rapport est donc le dernier concernant l'extension des locaux scolaires liée à la motion Faivre, étant entendu que notre Conseil vous présentera prochainement un rapport concernant la halle double d'éducation physique et sportive à l'ouest de la ville.

3. Réaménagement du bâtiment Numa-Droz 7

Pour le centre Numa-Droz, les besoins répertoriés en 1996 par l'Ecole secondaire étaient les suivants :

- Réaménagement complet du bâtiment 7. Il devait comprendre deux salles d'activités manuelles sur bois (AMB), une salle d'économie familiale (EFA), deux salles d'activités manuelles sur textiles (AMT), 2 salles d'éducation visuelle et artistique (EVA) et un foyer d'accueil.
- Construction d'une salle de biologie/physique sur le toit du bâtiment 2.

3.1 Analyse de la situation

Le centre Numa-Droz accueille actuellement 34 classes. Les surfaces à disposition dans les bâtiments 2 et 6 sont insuffisantes pour loger autant de classes. C'est la raison pour laquelle six classes de l'école secondaire trouvent place dans la partie du complexe réservée à l'école primaire. Par ailleurs, depuis l'abandon de Charrière 2bis (ancienne école ménagère), l'ensemble des élèves du centre, à l'exception d'une ou deux classes, suivent les cours d'économie familiale au collège des Crêtets. Cette situation n'est pas satisfaisante, tant du point de vue de l'organisation générale des horaires des élèves que de la sécurité et des mesures à prendre pour limiter les risques et les problèmes sur le chemin de l'école.

Au niveau de l'ensemble de l'école secondaire, l'augmentation du nombre de classes a nécessité l'augmentation de la capacité d'accueil, aux Forges, à Bellevue et au collège des Crêtets. Pour ce site, une première étape a été réalisée pour la rentrée scolaire 2002/2003. Une seconde étape est prévue pour la rentrée 2004-2005. Elle prévoit la transformation de l'une des trois salles réservées à l'économie familiale en salle de géographie et en centre de documentation. Ainsi, il devient nécessaire de recréer cette salle dans le cadre du bâtiment 7. Cette option, prise il y a de nombreuses années par la direction de l'école secondaire, n'avait pu se réaliser jusqu'ici, faute de moyens.

Par ailleurs, depuis le dépôt de la réponse à la motion Faivre, l'organisation de l'année scolaire 2002-2003 a montré que l'enseignement de la biologie / physique pouvait se dispenser dans des conditions acceptables, sans la création d'une salle supplémentaire en surélevant le bâtiment 2 comme prévu initialement. Cependant, l'augmentation des effectifs nécessite de nouvelles salles de classe qui auraient dû être réalisées sur le toit de ND2. Néanmoins, à la suite du réaménagement du bâtiment 7, on pourra transformer les deux salles réservées actuellement à l'enseignement artistique et visuel pour y créer les deux ou trois salles de classe qui font défaut dans le centre.

Dès lors, le montant initialement prévu pour la surélévation de Numa-Droz 2 pourrait être affecté à la rénovation de Numa-Droz 7, maintenant ainsi son coût de rénovation et d'équipement au montant prévu dans la motion Faivre pour le centre Numa-Droz, soit :

Réaménagement bâtiment 7	Fr	900'000.--
Rehaussement du bâtiment 2	Fr.	400'000.--
Mobilier et matériel	Fr.	370'000.--
Total	Fr.	1'670'000.--

Il est entendu que le projet soumis à votre appréciation ne prend pas en compte les besoins en locaux de la Bibliothèque, à l'exception des surfaces nécessaires à la conservation des fonds spéciaux, problème résolu par le futur déménagement de l'école enfantine du bâtiment 6 à l'ancienne Auberge de Jeunesse.

3.2. Bref Historique du CMND7

Construit en 1848, ce bâtiment fut le premier hôpital de la ville. 11 ans après la construction du théâtre (1837), 39 ans avant l'arrivée de l'eau (1887). Il fut utilisé comme hôpital jusqu'en 1898 avant que l'institution ne s'installe dans le quartier des Arbres. Le Cours Supérieur de Décoration, créé en 1905 par le Directeur de l'Ecole d'Art Charles L'Eplattenier, s'y implantera en 1910 pour fonder avec Léon Perrin et Charles Edouard Jeanneret (le futur Le Corbusier) les fameux « Ateliers d'Arts Réunis ».

Cet édifice, important dans l'histoire de la ville, a fait l'objet d'une étude très attentive du service d'urbanisme pour les ouvertures projetées dans la toiture. Il s'agit en effet, tout en garantissant un éclairage naturel suffisant à l'intérieur des locaux, de préserver l'élégance et les proportions de cette importante toiture particulièrement visible dans sa situation à l'angle des rues Numa Droz et Coullery.

3.3. Descriptif du projet

Sous-sol : un foyer d'accueil

Actuellement, le foyer d'accueil trouve place dans une salle de classe. Il n'offre pas les possibilités d'accueil souhaitées : surface insuffisante limitant le nombre d'enfants pouvant être accueillis, pas de séparation entre lieu de travail et lieu de loisir, utilisation limitée aux fins de journée puisque la salle est occupée la journée par une classe. Le projet prévoit donc la création d'un lieu d'accueil pour les élèves, ouvert dès le matin et jusqu'en fin de journée, avec possibilité d'y faire les devoirs, mais également utile en soirée pour les réunions de parents.

Cet espace est réparti ainsi :

- Une pièce réservée au travail, meublée de 8 tables et de 16 chaises avec un coin informatique.
- Une pièce destinée aux loisirs qui devrait pouvoir également être utilisée pour le travail. Elle sera équipée de 5 tables et de 10 chaises, ainsi que d'armoires et d'une bibliothèque.
- Un coin-cuisine, avec 3 tables et 12 chaises.
- Un WC garçons et un WC filles.
- Un local de cuisson pour la poterie.
- Un réduit.

Ce local sera équipé d'une plinthe technique (téléphone, informatique) et d'une horloge.

Rez-de-chaussée

- Une salle de travaux manuels sur bois et une salle de travaux manuels sur bois / métal.
- Une salle de travaux manuels sur textiles.
- Plusieurs petits locaux d'entreposage et de rangement (également pour le concierge).
- Un WC garçons et un WC filles.

Premier étage

- Deux salles de dessin.
- Une salle de travaux manuels sur textiles.
- Plusieurs petits locaux d'entreposage et de rangement.
- Un WC garçons et un WC filles.

Combles

- Une salle d'EFA équipée de :
 - 3 blocs-cuisine
 - 1 coin à manger
 - 1 cellier
 - 1 vestiaire
- Une salle des maîtres.
- Un WC maîtres.
- Un WC garçons et un WC filles
- Un espace de stockage / réserve.

3.4. Coût du projet**Fr. 1'670'000.—**

Travaux préparatoires	52'500.--
Bâtiment	1'277'000.--
Frais secondaires et compte d'attente	84'000.--
Mobilier et équipement	138'000.--
Total HT	1'552'100.--
TVA 7,6 %	117'900.--
TOTAL TTC	1'670'000.—

Ces montants se décomposent de la manière suivante :

13 Installation de chantier en commun		5'000.--
Frais d'énergie	5'000.--	
14 Adaptation des bâtiments		47'500.--
Démolition, évacuation, étayage	40'000.--	
Dépose des installations, évacuation	2'000.--	
Adaptation	2'500.--	
Dépose des appareils, évacuation	3'000.--	
21 Gros-œuvre 1		82'800.—
Installation de chantier	15'000.--	
Echafaudages	25'000.--	
Béton et béton armé	7'200.--	
Maçonnerie	14'400.--	
Eléments métalliques	3'000.--	
Charpente	18'200.--	
22 Gros-œuvre 2		162'200.--
Fenêtres et portes-fenêtres	6'100.--	
Ferblanterie	22'500.--	
Couverture	62'500.--	
Vitrage de toit en pente	35'100.--	
23 Installations électriques		64'400.--
Installation de courant fort	34'000.--	
Lustrerie	22'000.--	
Installation à courant faible	5'000.--	
Installations provisoires	3'000.--	
24 Chauffage ventilation		51'100.--
Distribution de chaleur	27'500.--	
Installation de ventilation	22'000.--	
Isolation de conduites	1'600.--	
25 Installations sanitaires		119'900.--
Appareils sanitaires courants	16'900.--	
Pose d'appareils sanitaires	4'200.--	
Appareils sanitaires d'alimentation	6'300.—	
Tuyauterie sanitaire	23'000.--	
Isolation de tuyauterie	3'000.--	
Tableaux électriques / pneumatiques	1'500.--	
Agencements de cuisine	65'000.--	

27 Aménagements intérieurs 1		198'400.--
Crépis et enduits intérieurs	5'100.--	
Cloisons plâtre	53'000.--	
Serrurerie courante	30'000.--	
Portes intérieures en bois	60'300.--	
Menuiserie courante	38'000.--	
Système de verrouillage	3'000.--	
Aménagements intérieurs 2		458'900.--
Chapes	95'000.--	
Revêtement de sol carrelage	53'300.--	
Revêtement de sol parquet	25'000.--	
Plinthes	15'100.--	
Crépi synthétique	21'300.--	
Revêtement de parois céramique	17'400.--	
Plafonds suspendus en plâtre	83'300.--	
Peinture intérieure	141'500.--	
Nettoyage	5'000.--	
29 honoraires		185'300.--
Architecte	165'300.--	
Ingénieur civil	10'000.--	
Ingénieurs sanit./chauff./électr.	10'000.--	
51 Autorisation, taxes		2'000.--
Sanction communale	2'000.--	
52 Echantillons, maquettes, repros		2'000.--
Reproduction de documents	2'000.--	
58 Compte d'attente pour prov./réserves		80'000.--
Réserve pour imprévus	80'000.--	
90 Mobilier et équipements		138'000.--
Total		1'552'100.--
	+ TVA 7,6%	117'900.--
		1'670'000.--

3.5. Conclusions pour le projet Numa-Droz 7

En résumé, le fait de ne pas avoir eu besoin de surélever le bâtiment CMND2, pour y réaliser une salle de biologie/physique, permet la création des salles de classe nécessaires au centre ; elles prendront la place des salles d'EVA localisées actuellement dans les bâtiments 2 et 6. Les réaffectations proposées pour le bâtiment Numa-Droz 7 sont devenues indispensables si l'on veut pouvoir dispenser un enseignement de qualité aux élèves qui sont ou qui arriveront à l'école secondaire dans les prochaines années, et particulièrement à ceux venant des quartiers du centre et du nord de la ville.

C'est pourquoi, après avoir accepté les demandes de crédits pour les travaux d'agrandissement du collège de Bellevue et du centre des Forges et de la première étape du réaménagement du collège des Crêtets, nous vous demandons de bien vouloir accepter le crédit consacré à la rénovation du bâtiment Numa-Droz 7, partie de la dernière étape de la réalisation de la motion Faivre, en votant l'arrêté no 1.

4. 2^{ème} étape de réaménagement du collège des Crêtets

Compte tenu de l'évolution des effectifs prévue en 1996 et régulièrement confirmée par les chiffres, la capacité d'accueil du centre Crêtets - Bellevue est en voie d'être portée à 34 classes, 17 dans chaque pôle. Elle comprendra les équipements spéciaux adaptés aux exigences du plan d'études, soit deux salles de physique - chimie - biologie aux Crêtets, deux salles de biologie à Bellevue, deux salles d'activités manuelles sur textiles à Bellevue (réalisées une dans le nouveau bâtiment et l'autre dans l'ancien), deux salles d'activités manuelles à Bellevue (la seconde sera réalisée en été 2003 dans le cadre d'un crédit spécial voté avec le budget), deux salles d'histoire - géographie (une dans chaque bâtiment), deux salles d'éducation visuelle et artistique (une dans chaque bâtiment), deux cuisines pour l'éducation familiale (aux Crêtets) et trois salles multimédias (deux aux Crêtets et une à Bellevue), une aula qui fait aussi office de salle de musique à Bellevue et un foyer d'accueil dans chacun des collèges du centre.

Dans le cadre de la motion Faivre et des demandes de crédit pour la création de salles de classes aux Crêtets et pour la construction de l'extension de Bellevue, nous indiquons que le réaménagement du bâtiment 7 du centre multilatéral Numa-Droz permettrait de transformer la troisième cuisine des Crêtets en salle de biologie et chimie. Nous regrettons aussi que, dans ce contexte et compte tenu de la configuration du collège des Crêtets, il soit difficile de créer le nécessaire espace d'accueil réservé aux élèves et à la réception des parents.

L'organisation mise en place au cours de la présente année scolaire dans l'ensemble de nos centres met en évidence que nous pourrions digérer l'augmentation du nombre de classes sans avoir à créer des salles supplémentaires de biologie – chimie – physique. Aussi, souhaitons-nous pouvoir aménager l'espace libéré au 3^{ème} étage du collège des Crêtets en un espace polyvalent « salle de géographie-centre de documentation-espace convivial pour la réunion de parents ». L'actuelle salle de géographie, située au rez-de-chaussée, deviendra le nécessaire espace d'accueil des élèves et, la salle de préparation attenante, l'espace réservé à la réception des parents et aux conseils de classe, la surface et la configuration du bureau de la direction étant notoirement insuffisante et inadaptée à ces réunions.

4.1 Transformation d'une cuisine en centre de documentation et en salle de géographie, d'une salle de géographie en un foyer des élèves et d'une salle de préparation en lieu d'accueil des parents

Depuis la désaffectation de Charrière 2bis (ancienne école ménagère), bâtiment qui aurait exigé un crédit important de mise en conformité, le centre Numa-Droz ne dispose plus d'installations propres à assurer l'enseignement de l'économie familiale. La modernisation et les réaménagements du bâtiment 7 prévoient la réalisation d'une salle d'économie familiale. Avec cinq salles, deux aux Forges, deux aux Crêtets et une à Numa-Droz, les besoins présents et à long terme de l'Ecole secondaire seront donc couverts.

Actuellement, un espace réservé à l'enseignement de l'économie familiale est partagé en deux secteurs : un espace « repas et théorie » et un espace « réalisation des repas ». L'espace « réalisation des repas » deviendra la salle de géographie et l'espace « repas et théorie » le centre de documentation. Les deux espaces réunis permettront d'accueillir dans de meilleures conditions les conférences de parents.

La méthode de transformation de l'espace « réalisation des repas » en salle de géographie préservera toute l'infrastructure actuelle liée aux fluides et à l'énergie de manière à ce qu'à long terme, il soit encore possible de réaliser une salle de biologie-chimie, étant entendu que l'école ne peut maîtriser tous les paramètres liés à l'évolution démographique de la ville et aux plans d'études.

La salle de géographie

- Elle sera équipée d'une plinthe technique (informatique, téléphone), d'une horloge, d'une paroi-bibliothèque, d'espaces de rangement, d'un tableau noir, d'un écran de projections et d'un porte-cartes.

Le centre de documentation

- Il comprendra trois à quatre places de travail reliées au Réseau Pédagogique Neuchâtelois (RPN). Couplé à la salle de géographie, d'histoire et d'éducation civique, il favorisera un enseignement dynamique de ces disciplines de connaissances.
- Son engagement particulier permettra aussi d'y recevoir les conférences de parents dans un cadre plus convivial.

Foyer des élèves et accueil des parents

Son aménagement se limitera à l'achat du mobilier adéquat et à un ravalement des murs et des sols.

Les solutions retenues, tant au centre Numa-Droz qu'au centre Crêtets-Bellevue permettront de limiter au maximum les déplacements d'élèves entre les deux centres et, ainsi, d'améliorer notablement la qualité des horaires des élèves, donc de leur vie d'écolier.

4.2 Cadre financier

Le cadre financier prévu dans la réponse à la motion Faivre pour le réaménagement du collège des Crêtets était de Fr. 400'000.— pour les transformations et de Fr. 166'500.— pour les équipements.

Un premier crédit de Fr. 255'000.— pour les transformations et de Fr. 67'500.— pour le mobilier a été accordé par votre Conseil le 26 mars 2002. Il était réservé pour le second crédit **Fr. 244'000.—**, soit Fr. 145'000.— pour les transformations et Fr. 99'000.— pour les équipements. Compte tenu de l'évolution du projet, le crédit sollicité est de **Fr. 162'000.—** soit Fr. 82'000.— pour les transformations et Fr. 80'000.— pour les équipements et le mobilier.

Pour information, le décompte final de la réalisation de la première étape se montera à environ Fr. 200'000.— pour les transformations et à Fr. 67'500.— pour les équipements. Ainsi, globalement sur le volet « Crêtets » de la réponse à la motion Faivre, **l'économie sera d'environ Fr. 120'000.—**.

4.3 Descriptif des travaux

Maçonnerie Démontage et évacuation des appareils ménagers ;
Démontage et évacuation des cloisons bois formant les réduits ;
Démontage et mise en stock dans les combles de la ventilation sur cuisinières ;
Démontage d'un cloison vitrée ;
Dépose d'une grille de sol ;
Piquage des carrelages sur murs et façon d'un crépissage prêt

	à recevoir un enduit de finition ; Murage d'un mur à l'emplacement d'un vitrage ; Divers travaux de maçonnerie ;
Menuiserie	Fourniture et pose d'une porte lourde à peindre ; Fourniture et pose de caissons en MDFG autour de la charpente ; Transformation des meubles de cuisines existants en armoires ; Paroi de séparation avec porte en MDF à peindre ;
Electricité	Démontage des équipements de la salle de préparation de géographie/histoire et remontage dans le nouvel espace ; Démontage des installations et des raccordements existants ; Installation de luminaires et des nouvelles alimentations ; Installation d'un canal avec séparation pour courant fort et courant faible ;
Sanitaires	Démontage et bouchonnage des alimentations existantes ; Contrôle des installations restantes ;
Peinture	Lessivage et masticage des murs et plafonds ; Enduit fini sur murs (ribage) ; Peinture sur boiserie ;
Revêt. sols	Peinture 1 couche sur plafond ; Fourniture et pose d'un linoléum ;

4.4 Coût des travaux

CFC 211	Maçonnerie	Fr.	10'500.--
230	Electricité	Fr.	9'600.--
250	Sanitaire	Fr.	500.--
273	Menuiserie	Fr.	10'100.--
281	Revêtements de sols	Fr.	8'000.--
285	Peinture	Fr.	27'500.--
289	Divers «+ imprévus	Fr.	4'800.--
335	Equipements électriques	Fr.	6'000.--
	Total CFC 2	Fr.	77'000.--
CFC 331	Lignes informatiques	Fr.	5'000.--
	Total CFC 3	Fr.	5'000.--
CFC 900	Ameublement et équipements	Fr.	80'000.--
	Total CFC 9	Fr.	80'000.--
Total transformation		Fr.	162'000.--

4.5 Conclusions pour la deuxième phase du réaménagement des Crêtets

A la fin de la deuxième phase du réaménagement du collège des Crêtets, compte tenu de l'extension en cours de réalisation à Bellevue, la capacité d'accueil du centre répondra aux besoins exprimés dès 1996 et couvrira l'évolution possible de la démographie de la ville dans les 15 années à venir. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir accepter ce crédit en votant l'arrêté no 2.

5. Ecole primaire situation 2003 et besoins futurs en locaux

Cette partie du rapport fait suite à la réponse à la motion Faivre du 11 juin 2001, présenté au Conseil général le 26 juin 2001 et auquel nous vous prions de vous référer en ce qui concerne les transformations de salles de classe à l'école primaire (PV CG 2000-2004 pp. 1441-1448).

L'objectif des pages qui suivent est de définir les besoins en équipement de l'Ecole primaire à moyen terme. Cette analyse repose sur les éléments suivants :

- examen de l'évolution quantitative de la population d'âge primaire, connaissant le nombre d'enfants nés jusqu'en août 2002 ;
- recensement, dans chaque bâtiment scolaire, de tous les locaux disponibles ;
- définition des besoins permettant à l'école de remplir les missions imposées par l'évolution de la société et de la pédagogie et de fournir des prestations de qualité dans un environnement adapté.

5.1 Prévisions actualisées du nombre total des classes et des effectifs des classes

L'examen du nombre de classes montre que l'Ecole primaire a atteint le maximum de salles occupées au cours de l'année scolaire 1998-1999, avec 131 classes dont 117 régulières. Une diminution devrait s'opérer jusqu'en 2004-2005, suivie d'une certaine stabilisation. Les projections permettent d'établir le tableau ci-dessous quant aux prévisions du nombre total de classes :

Année scolaire	Classes régulières	Classes AP+ AC*	Classes Environs	Total classes	différence annuelle	Différence totale
1998-1999	117	9	5	131	0	0
1999-2000	115	8	4	127	-4	-4
2000-2001	116	8	4	128	+1	-3
2001-2002	114	8	4	126	-2	-5
2002-2003	115	8	4	127	+1	-4
2003-2004	113	8	4	125	-2	-6
2004-2005	110	8	4	122	-3	-9
2005-2006	109	8	4	121	-1	-10
2006-2007	109	8	4	121	0	-10
2007-2008	108	8	4	120	-1	-11
2008-2009	109	8	4	121	+1	-10

*AP = Appui
AC = Accueil

Le tableau suivant permet de rappeler que, suite à une décision de la Commission scolaire visant à faire des économies en période difficile, le nombre de classes a été ramené de 131 à 127 pour le même nombre d'élèves entre 1998 et 2003, la moyenne ayant ainsi passé de 17,34 à 17,89 élèves par classe. Pour mémoire, la moyenne cantonale se situe à 17,6.

Années scolaires	Nbr. élèves. de classes régul.	Moyenne él./classe. régul.	Nbr total d'élèves	Moyenne générale
1998-99	2112	18.05	2271	17.34
1999-00	2155	18.74	2306	18.16
2000-01	2127	18.34	2287	17.87
2001-02	2126	18.65	2270	18.02
2002-03	2116	18.40	2272	17.89
2003-04	2086	18.46	2234	17.87
2004-05	2034	18.49	2179	17.86
2005-06	2023	18.56	2168	17.92
2006-07	2029	18.61	2174	17.97
2007-08	1995	18.47	2140	17.83
2008-09	2010	18.44	2155	17.81

5.2 Recensement des besoins de l'Ecole primaire

Entre 1998 et 2008, la diminution devrait être de 10 classes, entre 2002 et 2008 de 7 classes. Cette constatation permet de confirmer que des investissements ne devront pas être consentis pour construire des collèges ou des extensions de collèges pour l'Ecole primaire. Cependant, les espaces libérés contribueront à répondre à certains besoins non satisfaits jusqu'ici. Parmi les besoins décrits dans le rapport de 2001, rappelons notamment les points suivants:

- salles polyvalentes ;
- salles des maîtres ;
- locaux d'accueil et d'appui ;
- intégration de classes d'école enfantine dans les collèges primaires ;
- accueil d'écoles de langue et de culture étrangères
- intégration de Foyers de l'écolier dans les écoles

5.3 Propositions d'équipement

Comme cela a déjà été rappelé, les besoins en éducation physique et sportive décrits également dans le rapport 2001 feront l'objet d'un rapport séparé demandant la construction d'une halle double à l'ouest de la ville.

Pour le reste, il s'agit d'affecter les salles libérées, dans une mesure raisonnable et pas systématiquement irréversible, à d'autres fonctions correspondant aux besoins décrits plus haut.

Une liste précise figurait dans le rapport 2001. L'expérience prouve que la libération de locaux ne peut se prévoir de façon aussi stricte, et que des opportunités se présentent parfois de façon inattendue. D'un autre côté, les besoins en Foyers de l'écolier intégrés dans les écoles se font aussi plus pressants, tant il est vrai qu'ils sont complémentaires à l'offre scolaire.

Par conséquent, dans l'esprit du rapport 2001, demandons-nous le montant total prévu de Fr. 405'000.- pour la réaffectation de locaux disponibles dans les écoles primaires, selon le plan suivant :

Citadelle :	locaux d'appui, salle des maîtres	50'000.-
Cernil-Antoine :	salle des maîtres, appui et accueil	30'000.-
Endroits :	salle polyvalente, appui, accueil,	35'000.-
	Foyer de l'écolier	80'000.-

Gentianes :	Foyer de l'écolier, appui et accueil	175'000.-
Promenade :	salle des maîtres, appui et accueil	35'000.-
	Total	405'000.-

Les travaux en question se feront sur plusieurs années, en fonction des possibilités et des disponibilités de salles. En conséquence, le compte de construction restera ouvert jusqu'à la fin des travaux prévus.

5.4 Conclusion de la direction de l'Ecole primaire

L'étude engendrée par la motion Faivre aura permis de confirmer que la politique de la Ville et de la Commission scolaire vis-à-vis de l'Ecole primaire est appropriée. Malgré une hausse de la moyenne du nombre d'élèves, les effectifs sont maintenus à un niveau raisonnable, tant sur le plan pédagogique que financier.

L'évaluation des besoins formulés dans ce rapport conduit à vous proposer de voter l'arrêté n° 3 pour des travaux qui restent d'une ampleur relative, qui n'ont rien de luxueux et qui ne génèrent aucun confort particulier. L'Ecole primaire pourra ainsi continuer de travailler dans des conditions matérielles favorables à la réussite de sa mission d'instruction et d'éducation, en particulier en collaborant au soutien des enfants qui ont besoin d'un encadrement hors temps scolaire pour faire leurs devoirs et trouver un lieu d'accueil et d'écoute.

6. Commission de construction

La deuxième étape de réaménagement du collège des Crêtets et les travaux concernant l'école primaire seront suivis par le service d'architecture de la Ville, en collaboration avec les directions des écoles concernées.

En ce qui concerne Numa-Droz 7, le bureau d'architecte qui sera choisi dans le cadre de la procédure des marchés publics assumera la direction générale des travaux. L'auteur du projet conservera la direction architecturale du projet, avec mandat d'architecte-conseil. Un mandat sera confié à un ingénieur civil pour l'étude de la statique du bâtiment.

L'architecte-conseil fonctionnera également comme contrôleur financier et aura pour tâche de vérifier la tenue exacte du décompte et le respect des procédures. En effet, afin de tenir compte des vœux du Conseil général et vu les résultats positifs enregistrés, notamment lors des rénovations de l'Éster et des Foulets, notre Conseil a opté pour cette solution, comme c'est également le cas pour l'extension du Centre secondaire des Forges et du collège de Bellevue.

Une commission de construction suivra régulièrement l'évolution du chantier; elle sera chargée du respect de l'exécution, conformément au cahier des charges figurant dans ce rapport, et de la bonne gestion financière de l'ensemble du processus.

Aucune modification ne sera apportée au présent projet. Les modifications exceptionnelles en relation avec des aspects techniques, en particulier dues à des difficultés apparaissant au fur et à mesure des travaux, pourront être admises après analyse financière par le contrôleur financier et aval des représentants du Conseil communal.

Toute décision ayant une incidence financière sera ratifiée par les représentants du Conseil communal et notifiée par avenant.

Cette commission sera composée de 7 personnes:

- la directrice des Travaux publics
- le directeur de l'Instruction publique
- l'architecte mandaté pour la direction des travaux (direction des travaux)
- l'architecte-conseil auteur du projet (direction architecturale)
- Cet architecte assumera également le contrôle financier
- la directrice du centre scolaire Numa-Droz
- un représentant de l'Intendance des bâtiments
- un membre du secrétariat de l'école secondaire, chargé des tâches administratives du groupe, notamment de la rédaction des procès-verbaux.

} Présidence

Les factures seront payées par le service comptable des Travaux publics lorsqu'elles auront été vérifiées par l'architecte responsable de la direction des travaux; elles porteront également le visa du contrôleur financier.

En présidant la commission de construction, la directrice des Travaux publics et le directeur de l'Instruction publique seront donc associés de très près à la conduite des travaux et surveilleront plus particulièrement la situation comptable et l'avancement du chantier.

7. Consultation des commissions scolaire et des travaux publics

Conformément à l'engagement que nous avons pris devant votre Autorité, lors de la discussion de la motion Faivre et du rapport concernant la rénovation du collège des Foulets, et, à l'instar de ce qui s'est fait pour l'extension du Centre secondaire des Forges et du collège de Bellevue, nous avons procédé à une séance commune de ces deux commissions, même si celles-ci ne sont pas formellement compétentes en la matière de par les règles qui les régissent.

Lors de la séance qui s'est tenue le 23 avril 2003 à l'Aula du collège de Bellevue, ces commissions ont approuvé le rapport à l'unanimité des membres présents.

8. Conclusion

Comme nous vous l'avons indiqué dans notre rapport du 11 juin 2001 en réponse à la motion Faivre, dont vous avez pris acte le 29 août 2001, notre Conseil continue d'estimer qu'il est urgent de prévoir des investissements pour l'agrandissement des Centres scolaires secondaires de notre Ville, de même qu'il estime nécessaire de contribuer à l'amélioration des conditions d'enseignement à l'Ecole primaire.

En effet, comme nous l'avons déjà relevé, les besoins sont avérés et la situation que nous connaissons maintenant n'est encore pas satisfaisante.

Ainsi, après avoir accepté, le 26 mars 2002, une demande de crédit pour la création de deux salles de classe au collège des Crêtets, (1^{ère} étape) le 20 mai 2002, une demande de crédit de Fr. 1'925'000.— pour l'extension du Centre secondaire des Forges et, le 27 août 2002, et une demande de crédit de Fr. 3'276'400.— pour l'extension du collège de Bellevue, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir accepter le crédit demandé, quatrième étape de la réalisation de la motion Faivre, en votant les arrêtés ci-dessous.

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
Vu un rapport du Conseil communal

arrête

Arrêté no 1

Article premier.- Un crédit de Fr. 1'670'000.— est accordé au Conseil communal pour la rénovation du bâtiment 7 du centre Numa-Droz.

Article 2. Cet investissement sera amorti au taux de 5 % pour les travaux de construction et de 10 % pour les équipements.

Article 3.- Les subventions cantonales viendront en diminution du présent crédit.

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Arrêté no 2

Article premier.- Un crédit de Fr. 162'700.— est accordé au Conseil communal pour la deuxième étape de transformation du collège des Crêtets.

Article 2.- Cet investissement sera amorti au taux de 5 % pour les travaux de construction et de 10 % pour les équipements.

Article 3.- Les subventions cantonales viendront en diminution du présent crédit.

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Arrêté no 3

Article premier.- Un crédit de Fr. 405'000.— est accordé au conseil communal pour des aménagements dans divers collèges primaires.

Article 2.- Cet investissement sera amorti au taux de 5 % pour les travaux de construction et de 10 % pour les équipements.

Article 3.- Les subventions cantonales viendront en diminution du présent crédit.

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

*Annexe: un jeu de plans de l'aménagement des bâtiments
un plan de situation en couleur*